

## **La vallée de la Vologne a su se mobiliser**

by **Entreprise & Carrières** - mardi, janvier 20, 2009

<https://www.correspondances.fr/la-vallee-de-la-vologne-a-su-se-mobiliser/>

**Dix mois après la suppression de 145 postes chez le papetier Novacare, seuls 18 salariés restent à la recherche d'une solution.**

Les locaux de la communauté de communes de la vallée de la Vologne sont bien calmes, en cette matinée froide et ensoleillée de l'hiver vosgien. Aucun des 87 membres de la cellule de reclassement du papetier Novacare ne s'est rendu au premier étage, qui leur est dédié. Luc Aubry, consultant du cabinet Horemis Est et pilote de la cellule de reclassement, consacre sa journée à explorer le gisement d'emplois cachés parmi les PME de ce bassin d'emploi forestier et rural. Son assistante, Isabelle Chevaleyre, gère, quant à elle, des urgences ponctuelles.

Fin 2007, le fabricant de couches-culottes et de papiers sanitaires Novacare - anciennement papeteries Mougéot, implantées à Laval-sur-Vologne depuis 1856 - annonçait la suppression de 145 postes sur un effectif de 560 personnes. La nouvelle a engendré un traumatisme, mais a aussi généré une forte mobilisation dans un tissu économique fragilisé par des décennies de crise textile et papetière. Confiée au groupe messin Horemis pour une durée de douze mois, la cellule de reclassement regroupe 87 adhérents, majoritairement des hommes affectés à la production, mais aussi des commerciaux, des administratifs et des cadres. Un comité de suivi d'une trentaine de personnes - services de l'Etat, élus, représentants de la direction, des salariés, de la médecine du travail et des collectivités locales - veille au bon déroulement de la mission. Celle-ci présente des résultats tangibles.

### **Des moyens pour la formation**

Philippe Cunin est aujourd'hui employé au sein de la nouvelle société Novatissu, qui a repris, début octobre, la production de papiers sanitaires de Novacare.

Parmi les points forts de la cellule : l'effort consenti par la direction en faveur de la formation. Les syndicats ont accepté des indemnités supralégales limitées à 6 000 euros, moyennant une enveloppe de 345 000 euros consacrée à la formation. La mutualisation des moyens a permis de financer de véritables repositionnements professionnels.

### **Evaluation en milieu de travail**

Les formations choisies préparent aux métiers d'aide-soignante, de conducteur d'engins forestiers, de paysagiste ou de technicien dans le domaine des énergies renouvelables. Deux futures secrétaires médicales ont vu leur demande de formation validée au terme d'un véritable débat en comité de suivi. En amont des formations, Horemis a utilisé un dispositif développé par l'ANPE, l'Evaluation en milieu de travail (EMT), pour permettre aux salariés de s'assurer du bien-fondé de leur choix. Durant trois mois, les intéressés découvrent un métier en l'exerçant dans une entreprise, qui ne les rémunère pas - leurs revenus étant assurés par la convention de reclassement personnalisée - et perçoit même une somme modique pour se charger de leur formation sur le terrain.

## **Créateurs d'entreprise**

Impliquée dans la revitalisation du bassin d'emploi, à laquelle elle a consacré 280 000 euros, Novacare a également soutenu la création d'entreprise avec une prime de 12 000 euros. Roger et Michaël Demangeon, père et fils, ayant respectivement vingt ans et neuf ans d'ancienneté chez Novacare, ont saisi cette opportunité pour créer une SARL familiale de couverture-zinguerie.

L'entreprise affiche un carnet de commandes rempli jusqu'au printemps prochain.